

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq janvier à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames COSTA, GIROD, HOTTE, LEGAUT, MARTHOUD.

Messieurs BERTRAND, CROZY, GARCIA, PERRAUD, PRAVAZ, TASSAN-ZANIN, VERRON.

Excusé : Monsieur SARETTA Franck qui a donné pouvoir à Monsieur GARCIA Jean-Louis

Secrétaire de séance : Monsieur BERTRAND Loïc

I. Délibérations

1. Autorisation préalable pour les clôtures

Dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuellement en cours, Monsieur le Maire propose de reconduire le principe de l'autorisation préalable à solliciter en mairie avant toute édification de clôture, dans le but d'assurer une harmonie et d'éviter d'éventuels conflits de voisinage.

Ainsi que cela avait été prévu en 2007 lors de la révision du précédent PLU, le conseil municipal décide à l'unanimité de soumettre l'installation des clôtures au régime de la déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, à partir de l'adoption du prochain PLU ; au plus tard le 30 novembre 2019.

.....

II. Questions diverses

1. Point sur les incivilités

Monsieur TASSAN, 1^{er} adjoint, rapporte les renseignements qu'il recueille auprès de la gendarmerie et de trois sociétés privées, en vue de l'installation éventuelle de caméras de surveillance ; la décision sera prise ultérieurement selon l'opportunité d'un tel choix et selon le coût total d'une telle organisation.

2. Chaufferie de l'école et astreintes en cas d'urgence

Plusieurs pannes récentes de cette chaudière bois, pourtant reconditionnée récemment, ont amené plusieurs questions qui justifieront d'éventuels changements :

a. Tout d'abord sur le choix de la fourniture des copeaux, dont la qualité parfois inégale ne pose toutefois pas de problème dans les deux autres chaufferies de la commune : le diagnostic sera arrêté d'ici la fin de la période de chauffe.

b. En second lieu sur une meilleure organisation des « astreintes » en cas d'urgence pendant le week-end, notre employé communal pouvant être secondé et/ou remplacé par le Maire ou les Adjointes, lesquels se chargeraient de répondre à tour de rôle sur le numéro d'urgence de la mairie : une réflexion est en cours dont le résultat sera prochainement communiqué.

S'agissant de la nécessité de pallier aux travaux techniques en cas de congés ou d'indisponibilité de notre employé communal, il est décidé de réinterroger les communes de Yenne et de Saint Paul pour d'éventuels « prêt » du personnel (mise à disposition) et, surtout, de relancer les recherches d'un remplaçant (un jeune chevelan par exemple) qui pourrait se former auprès de notre agent technique et s'engager à le remplacer en cas de besoin (notamment un mois l'été).

3. Révision du PLU et renonciation à l'extension du camping

La révision du PLU suit son cours avec une prochaine réunion publique le 30 janvier à 20h, la finalisation des travaux de zonage avec notre architecte urbaniste conseil ; avant la procédure de communication aux « Personnes Publiques Associées » (3 mois de délai), la procédure d'enquête publique (1 mois et demi) et la probable adoption des nouvelles dispositions en octobre ou novembre 2019.

La possibilité d'étendre l'aire de camping envisagée lors du débat de juin 2018 sur le « PADD » (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) se heurte à des difficultés techniques et administratives trop coûteuses et aléatoires : nécessité d'une ou deux études sur le corridor écologique, sur l'emprise de la « zone humide » incompatibilités éventuelles, avec les règles de protection du site des lacs etc.... : il est décidé de renoncer à l'idée d'une extension du camping dans le cadre du PLU en cours (ce qui n'empêchera d'étudier la question en cas de révisions ultérieures du dit plan).

4. Secrétariat de Mairie

La secrétaire travaille trop souvent en surcharge par rapport à son temps de travail (31 heures hebdomadaires lissées sur l'ensemble de l'année).

Il est décidé d'embaucher une personne susceptible de l'aider et la remplacer en fonction des besoins sur la base d'un temps hebdomadaire moyen de 4 à 5 heures ; conditions qui seront précisées en fonction des résultats de nos recherches.

5. Point sur le commerce du Bar Tabac

Les travaux de rénovation sont en cours avec l'espoir d'une réouverture en mars, ce qui est attendu par de nombreux clients de notre commune ou d'ailleurs.

6. Point sur la reprise des adresses et la numérisation des voies et des rues :

Le projet travaillé avec le bureau d'étude est exposé en mairie jusqu'au 15 février prochain : d'éventuelles corrections seront faites selon les demandes avant une prochaine décision du Conseil qui arrêtera le nouveau plan et déclenchera la commande puis l'installation des nouvelles plaques (de noms et de numéros) sur l'ensemble de la commune avant la fin de l'année 2019.

7. Autres questions diverses

a. Le chantier de l'Eglise verra arriver la nouvelle charpente du clocher d'ici fin février, puis la couverture début mars.

b. Le « Grand débat national » souhaité par le gouvernement prend la forme, dans notre commune, d'un cahier de doléances qui sera à votre disposition en mairie jusqu'à la fin de l'opération, courant mars.

c. Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai ; les élus s'organisent afin d'assurer la permanence habituelle pour ce jour de scrutin, de 8h à 18h (horaires et modalités à confirmer)

d. Prochains Conseils Municipaux

Le mercredi 27 février puis le vendredi 5 avril, toujours à 20h30

La séance est levée à 22H50